

Fusion UCL - Saint-Louis : Note de réflexion pour le Conseil AGL

St-Gilles, le 28 novembre 2016

1. Contexte

Le 4 juillet passé, l'UCL et l'USL-B (Université Saint-Louis - Bruxelles) annonçaient l'entame de négociations en vue d'une fusion, programmée pour la rentrée académique 2017-2018. Depuis, plusieurs rencontres ont eu lieu au sein du « groupe de pilotage » - groupe informel rassemblant quatre des principaux administrateurs de chaque université, afin de déterminer dans quelle mesure et dans quelles conditions une telle fusion pourrait se dérouler.

Les informations dont nous disposons sont relativement maigres : le spectre de la fusion avortée de 2010 reste présent dans les mémoires et encourage le groupe de pilotage à avancer rapidement, sans communiquer précisément l'état d'avancement des négociations. Il est, dès lors, difficile de jauger de la situation et d'envisager toutes les conséquences possibles de la possible fusion. Pour autant, ne pas prendre un temps de réflexion sur le sujet serait irresponsable, d'autant plus que certaines dynamiques récurrentes sont observables dans d'autres fusions interuniversitaires analogues. D'où la décision prise de créer le GT fusion, dont la note ci-présente expose le fruit des diverses discussions qui y ont été tenues.

Précisons que cette note n'engage l'AGL que temporairement, les rapports des Bureaux des Etudiants (BDE) devront être ajoutés par la suite pour compléter la note, ainsi que, éventuellement, les positions du CAU (Centre d'action Universitaire, représentatif des étudiant.e.s de Saint-Louis), si une déclaration commune venait à naitre dans les mois qui suivent. Cependant, le temps passant, il semble nécessaire que l'AGL adopte une position, même si incomplète, notamment en raison du



Conseil Académique du 5 décembre, afin d'y arriver un tant soit peu préparé.

La note adopte généralement le même format que la note « fusion » de 2010, fonctionnant par analyse des avantages/opportunités, inconvénients/menaces et inconnues/incertitudes.

Enfin, soulignons le fait qu'une fusion avec l'USL-B amènera des changements de plus large amplitude que lors des fusions précédentes. De par la spécificité des cours proposés (Tournai, Saint-Gilles) et de par leur éloignement géographique (Tournai, Mons), les nouveaux sites intégrés à l'UCL ne présentaient pas de risque majeur de changement. Saint-Louis, par contre, est située relativement à proximité de Louvain-la-Neuve et partage trois facultés avec l'UCL, parmi les plus importantes en termes d'étudiant.e.s (FIAL, Droit, ESPO).

2. Avantages/Opportunités

• Remboursement des supports de cours

Tandis qu'à l'UCL, les dispositifs de remboursement des supports de cours prévus par le décret Wendy (pour les étudiant.e.s boursier.e.s) s'avèrent souvent inefficaces (procédure administrative longue, remboursements incomplets), l'USL-B applique le décret de manière conforme (remboursement complet des supports de cours non édités « obligatoires ») et en fait même plus (remboursement à 50% des codes et livres édités « obligatoires »). Une fusion pourrait amener à une harmonisation des procédures, ce qui pourrait à terme amener à un nivellement vers le haut des remboursements des supports de cours sur les sites de l'UCL, sans toutefois exiger d'en faire plus que le décret.

• Interdisciplinarité

L'interdisciplinarité représente un des plus grands atouts du parcours de formation des étudiant.e.s de l'USL-B. L'Université bruxelloise en a fait un des maitres-mots de sa formation, d'où la création



de programmes académiques croisant différentes approches et disciplines scientifiques. Cette approche est, par ailleurs, défendue par l'AGL dans sa note « Proposition de systématisation des cours Méta-Métis » de décembre 2014 par l'intermédiaire des cours « méta », ainsi que dans sa note pour un enseignement critique et citoyen de février 2013. L'apport de cette composante « interdisciplinaire » représente donc une opportunité à saisir pour l'UCL, qui pourrait s'inspirer des méthodes « bruxelloises » pour construire un enseignement moins cloisonné qu'il ne l'est maintenant.

Visibilité internationale

La fusion avec l'USL-B, avec ses 3000 étudiant.e.s, grossirait la population étudiante de l'UCL de l'ordre de 10%, ce qui augmenterait la visibilité internationale de l'UCL. Si cette dernière est déjà la plus grande université francophone de Belgique et jouit d'une relativement bonne réputation à l'étranger, l'intégration de l'USL-B offre en outre deux avantages majeurs : une augmentation de la visibilité de l'UCL à travers l'incorporation des publications des chercheurs et des professeurs de Saint-Louis, ainsi qu'un ancrage bruxellois plus marqué, renforçant la présence de l'UCL dans la capitale, véritable tremplin vers l'international.

• Réaffectation des économies d'échelle

Une fusion entre les deux universités entrainerait des économies d'échelle grâce à la mise en commun de services alors séparés (administration, services informatiques, fusions diverses). La réallocation de ces économies pourrait être dirigée vers des secteurs ou des budgets actuellement délaissés (social, subsides, aide à la réussite, etc.).

3. Inconvénients/menaces

Démocratie interne



La fusion avec Saint-Louis pose évidemment certaines questions de démocratie interne. Une université de taille plus modeste est plus facile à manœuvrer, plus souple dans ses orientations et généralement plus à l'écoute de ses étudiants. Les fusions précédentes ont rendu plus complexe le processus de décision interne de l'UCL, devant créer de nouvelles structures et nouvelles stratégies pour se développer sur de nouveaux sites. Les décisions à venir, si l'USL-B devait fusionner avec l'UCL, devraient tenir compte des spécificités du site de Saint-Louis, rendant les nouvelles orientations plus difficiles à prendre, car confrontées à de multiples réalités (ex : augmentation de l'offre de langue à l'UCL en fac de FIAL alors qu'elle est déjà très développée sur Saint-Louis). La création d'un « pôle UCL à Bruxelles » est-elle envisageable ? Comment gérer des facultés devenues multisites qui seraient si proches géographiquement ? La lenteur et la complexité de la prise de décisions (ainsi que la perte de proximité pour Saint-Louis) pourrait être dommageable à l'UCL et ses étudiant.e.s.

• Une AGL encore plus fragmentée

Le système actuel de gestion de l'AGL serait également remis en question. 3000 étudiant.e.s bruxellois.es supplémentaires rendrait l'UCL encore plus mammouthesque et l'AGL, en conséquence, devrait intégrer un nouveau site dans son conseil. Le système actuel (VP multisite qui se charge de la coordination et de créer du lien entre les sites) est déjà ardu à mettre en œuvre. La fusion avec Saint-Louis créerait un site supplémentaire avec lequel se coordonner, créer des liens, mener des projets communs, rendant la tâche de l'AGL plus difficile à mettre en place encore. Des pistes pourraient être creusées dans le sens de la création de responsables « régionaux » (Hainaut et Bruxelles), toujours est-il que lancer les projets de l'AGL deviendrait plus laborieux.

• Financement par étudiant.e



Les universités bénéficient actuellement d'incitants financiers sur ses premier.e.s étudiant.e.s inscrit.e.s. Ce système ne fonctionnant pas en termes de pourcentage, mais bien en termes de nombre brut de premier.e.s étudiant.e.s inscrit.e.s, une fusion amènerait une perte sèche pour les deux universités. Le recteur Vincent Blondel nous a communiqué son ambition, lors d'un Conseil d'Administration d'octobre 2016, d'obtenir un soutien de la part de la Communauté Française faisant en sorte que ce financement reste le même. Toutefois, pour le moment, nous n'avons aucune garantie.

• Amendement : Remboursement des supports de cours¹

Le remboursement forfaitaire s'il est privilégié est une menace potentielle. Il faut garder et étendre les avantages de remboursement de support de cours.

• Amendement : Réaffectation des économies d'échelle²

Les économies d'échelle peuvent être une menace. Il faut profiter de celle-ci pour garder et/ou étendre un service à l'étudiant correct.

4. Incertitudes

• Offre d'enseignement

La fusion avec Saint-Louis amènerait, à terme, immanquablement à des changements dans l'offre d'enseignement des universités respectives. L'ancrage bruxellois de Saint-Louis, à titre d'exemple, semble fécond au déplacement de masters internationaux vers la capitale (relations internationales, études européennes, seront très probablement déplacés, selon certains professeurs de Saint-Louis). Il convient d'examiner dans quelle mesure ces déplacements amènent à une amélioration/détérioration des conditions d'étude et de voir s'ils

¹ Amendement proposé par Merlin GEVERS, approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

² Amendement proposé par Merlin GEVERS, approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.



pourraient peser sur le cursus des étudiants (vivre/étudier à Louvain-la-Neuve ou Mons n'est pas la même chose que vivre/étudier à Bruxelles).

Il pourrait être tout à fait pertinent de déplacer les masters en horaire décalé dont le bachelier se donne actuellement à Saint-Louis (e.g. droit). De fait, un certain nombre d'étudiants en horaire décalé se voient contraints de ne pouvoir faire leur cycle de master en raison de distances et de déplacements inconciliables avec une vie professionnelle et familiale. Quant à ceux qui poursuivent leurs études en master, très faible est le nombre d'entre eux qui voient un avantage à ne plus avoir cours à Bruxelles.

Pour l'instant, notre recteur indique que l'offre d'enseignement ne sera pas modifiée. S'il est probable qu'en effet, aucun changement important ne se produira à la rentrée académique prochaine, cette promesse semble peu probable sur du moyen/long terme.

• Remboursement des trajets intersites

Corollaire du point précédent, des cours spécialisés sur certains sites peuvent entraîner des couts supplémentaires en termes de trajets. Seront-ils remboursés et dans quelle mesure ? Un cours à option sur un autre site sera-t-il considéré comme remboursable ? Quelles modalités et quels critères seront avancés ? Il y a à la fois un risque, mais également une opportunité à saisir au vu de la nouvelle actualité de ce dossier, d'autant plus que le sujet est actuellement en débat interne à l'UCL.

• Offre de langue

L'USL-B bénéficie d'une offre de cours de langues très large et variée, notamment due à sa position géographique bruxelloise, qui la met en contact avec un public beaucoup plus multiculturel que sur la plupart des autres sites de l'UCL. Elle a également un partenariat avec la KUL qui lui permet de proposer des Bacs bilingues voire trilingues



(Français/Néerlandais/Anglais). L'UCL pourrait s'inspirer des pratiques de Saint-Louis pour améliorer et renforcer ses formations en langues. Une spécialisation de certains masters en langue vers Bruxelles n'est d'ailleurs pas à exclure, ce qui pourrait, alors, au contraire appauvrir l'offre de langue à l'UCL.

Dans la même veine, l'USL-B propose des bourses linguistiques permettant à chacun.e qui espère développer ses capacités en la matière de ne pas trop en ressentir les répercussions financières. Ces bourses linguistiques sont octroyées aux étudiants qui en font la demande, apportent la preuve qu'ils ont le projet de prendre des cours de langues durant l'été en Belgique ou à l'étranger et réussissent en première session. La bourse linguistique prend en charge la moitié du total des frais de cours (frais d'inscriptions et support(s) de cours) et des frais de logement, le tout plafonné, actuellement, à 500€. Il est à voir si ce budget sera généralisé à toute l'UCL (nivellement par le haut), s'il restera affecté au nouveau site de « l'UCL-Saint-Louis » ou s'il sera dilué dans le budget UCL, sans augmentation malgré la fusion (nivellement par le bas).

• Erasmus/Etudiant.e.s Internationales.aux

L'UCL accueille une proportion significative d'étudiant.e.s en erasmus. La fusion avec Saint-Louis pourrait avoir deux conséquences contradictoires : à la fois une augmentation du nombre d'arrivées du fait de l'augmentation de la visibilité internationale de l'UCL ainsi que, simultanément, une portion plus grande de celles et ceux-ci qui se dirigeraient vers son antenne bruxelloise, car plus centrale et correspondant davantage au canon d'une « ville ».

Conclusions

La fusion avec Saint-Louis amènera immanquablement à des changements pour les étudiants et les étudiantes à moyen/long terme. La création d'un nouveau pôle d'enseignement sur Bruxelles peut être porteuse de nouveaux projets/opportunités et spécialisations en termes



d'enseignement (offre de langue, visibilité, position à Bruxelles, interdisciplinarité), mais peut également amener à une difficulté plus grande à diriger l'UCL ainsi qu'à d'éventuels risques financiers pour les étudiants et les étudiantes (vivre/koter à Bruxelles, trajets, etc). La complexification du processus de décision doit être également soulevée, tant pour l'UCL que pour l'AGL. À force de faire de grands écarts pour s'agrandir, l'UCL pourrait se retrouver bloquée.

Amendement: Le conseil AGL donne mandat pour voter contre les propositions soumises au CAc et au CA sur la fusion USL-B - UCL ou pour s'abstenir.3

Vote sur la note fusion UCL - Saint-Louis : L'unanimité des membres présents ou représentés vote pour la note et ses amendements.

Le note fusion UCL - Saint-Louis est adoptée.

³ Amendement proposé par Merlin GEVERS, approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.